

Compte rendu du contrôle du 11 janvier, à Cougoir

Dès 9h, ce matin là, nous étions dix-huit personnes, à prendre le café devant la bergerie en attendant l'arrivée de non pas un, mais trois contrôleurs. Prévenu la veille qu'un groupe de soutien serait présent, le contrôleur attiré en a, dès lors, prévenu son supérieur. Plusieurs échanges téléphoniques ont alors eu lieu entre l'ASP, la DDT et nous-même. Aucune menace d'interprétation de la présence d'un « comité d'accueil » comme un refus de contrôle ne nous a été faite, mais une mise en garde très claire : pendant le contrôle proprement dit, une seule personne serait tolérée, dans le strict rôle d'observatrice. C'est donc Mr. Voisin, directeur du « service contrôle » à l'ASP de Lyon et Mme. Brun, « coordinatrice des contrôles » de la DDT de la Drôme, qui sont venus « soutenir le contrôleur ». Trois personnes, trois véhicules en « LLD » : une délégation de l'usine à gaz qu'est l'administration se trouve « sur le terrain ».

A leur arrivée, et après les présentations, un cercle s'est formé et Cécile a pu lire le texte que nous avons préparé :

Déclaration ouverte à l'administration

Aujourd'hui, jeudi 11 janvier, nous sommes contrôlés par l'administration sur les surfaces utilisées pour le pâturage de notre troupeau. Fin octobre dernier, un contrôle a déjà eu lieu, portant sur l'identification des animaux et le registre d'élevage.

Nous ne refusons pas ce contrôle. Par la signature d'une demande d'aides, nous nous engageons même à être « courtois », et à ce qu'il se déroule bien. Mais, déjà en délicatesse avec l'administration par les conséquences du précédent contrôle, il se trouve que nous sommes un peu sous pression... Nous avons donc souhaité faire appel à quelques amis, collègues et connaissances, pour venir nous soutenir lors de ce nouveau contrôle. La présence de ces personnes vise simplement à exprimer l'envie de ne pas être, pour une fois, seuls face à l'administration.

Parce que nous nous refusons à considérer la pratique du contrôle comme banale, anodine ;

Parce que la fréquence de ces contrôles, qu'ils portent sur d'éventuelles « non conformités » à des réglementations inutiles, inefficaces et inapplicables ou sur des « éléments non contrôlables par imagerie », nous afflige ;

Parce que la dépendance de notre activité à cette machine délirante et complètement folle qu'est la Politique Agricole Commune nous dépasse et nous pèse de plus en plus ;

Parce qu'avoir à faire à des personnes qui nous « comprennent » et assurent que « [n]os considérations sont bien prises en compte » mais dont le rôle est de « faire appliquer la réglementation » nous agace ;

Parce que devoir lire que le « non respect » de certaines réglementations peut « entraîner un risque pour la santé publique » nous exaspère ;

Parce qu'entendre parler de « contrôle de [n]otre exploitation par télédétection sur la base de photos aériennes et/ou images satellite » ne permettant pas de « vérifier le respect des éléments non contrôlables par imagerie » fait apparaître de manière trop claire le décalage entre nos pratiques et les orientations agricoles ;

Parce qu'être « sélectionnés » pour recevoir un « contrôleur accrédité » venant constater, en janvier 2018, des choses ayant déjà été constatées en août 2016 par un autre « contrôleur accrédité » semble vouloir nous démontrer qu'une parcelle sur laquelle est demandée des primes se doit d'être observable et mesurable à distance, ce qui ne sera jamais le cas des nôtres...

Ici il y a des arbres, des buissons, des espaces éclaircis et d'autres moins... Pris dans son ensemble, l'espace pâturé nous permet de nourrir notre troupeau à l'année. On pourrait difficilement en quantifier la valeur alimentaire...on ne pourrait pas y suivre la pousse de l'herbe en temps réel par satellite. Sans se soucier du nombre d'arbres à l'hectare, de la valeur fourragère de telle parcelle ou du prorata de tel îlot, notre troupeau apprécie la diversité que lui fournit ces parcours, permettant de rentrer la panse bien pleine chaque soir... Nous préférons observer plutôt que mesurer. Nous préférons apprécier plutôt que calculer. Le ressenti, la relation, la satisfaction ne sont pas chiffrables mais peuvent pourtant apporter de bons résultats sur un troupeau et sur la production qui en est issue...

L'administration ingère des données, des informations et autres chiffres... Elle les digère... De plus en plus « connectée » et impalpable, elle met froidement en œuvre des choix politiques. Elle gère, elle oriente. Elle a la capacité de sanctionner, elle peut aussi gâter. Elle a le pouvoir d'exclure certaines pratiques et d'en favoriser d'autres... Depuis la mise en route de la modernisation de l'agriculture, elle a spécialisé, sélectionné, agrandi, intensifié. Elle a oeuvré au tri des paysans et des pratiques incompatibles avec le « progrès ». Ce tri se fait bien trop souvent dans le silence et l'intimité des fermes...

Notre exploitation, comme une majorité d'autres, a besoin des aides PAC pour être viable. Nous vivons de plus en plus mal le fait de dépendre de ces aides. Qu'elles soient utilisées comme un moyen de pression nous insupporte... Nous souhaitons, aujourd'hui, que ce contrôle soit le dernier. Nous ne déposerons donc pas de dossier PAC en 2018.

Ni après. Et pour la suite, on verra bien !

Cécile & Nicolas Picker
« 026020000 »

Après cette lecture, une discussion s'est amorcée. Tantôt de manière très animée, tantôt de manière émue, chacune des personnes présentes a pu s'exprimer. Témoignages d'expériences passées, de situations vécues actuellement, anecdotes de confrontations avec l'administration... Ces prises de paroles se réunissaient dans l'idée que ces aides, ayant pour vocation initiale de compenser des prix de vente anormalement bas, sont devenues aujourd'hui un moyen de répression. Il a été aussi rappelé aux contrôleurs leur responsabilité en tant qu'acteurs de la bureaucratie. Nos trois interlocuteurs ont bien tenté de justifier leur position en reportant la responsabilité sur leurs supérieurs, leur ministère de tutelle ou « l'Europe », une berceuse bien connue de tous... Ils nous ont aussi exprimé le fait d'être débordés, dans leurs bureaux, par le traitement simultané des dossiers sur trois années, et d'être eux même contrôlés... (Un des participants leur a alors proposé un chèque de soutien !)

Il nous a été expliqué que notre secteur avait été choisi cette année comme « zone T » (pour télédétection), et de ce fait, nous avons droit à ce nouveau contrôle. En effet, les « ZDH » (zones de densité homogène) pourraient avoir évolué depuis leur dernière « visite » de 2016. « Un milieu, nous explique Mr. Voisin, peut s'ouvrir, dans l'intervalle, ou au contraire se refermer, ce qui entraîne une révérification de ces ZDH ».

Nous avons aussi appris par Mme. Brun que le contrôle d'octobre avait bien été dirigé par la DDPP au motif que nous ne posons pas les boucles électroniques (La DDPP nous avait fourni une autre version...). Elle a aussi avoué à demi mot qu'elle avait la possibilité de nous éviter ce deuxième contrôle, sachant que la réglementation prévoit qu'il n'y ait pas de contrôle à répétition sur une même exploitation.

Alors après, le contrôle...s'est très bien passé ! Le contrôleur ayant ses deux acolytes, nous avons négocié pour avoir deux observateurs aussi. Côté bergerie, des numéros de boucles ont été relevés au hasard, et vérifiés sur le registre : pas d'absent donc pas de fraudes au « chargement UGB/ha ». Côté terres, une promenade a permis de constater que les bois sont restés des bois. Le contrôleur a fait ingérer tout ça à son appareil orwellien, et a sorti son « CRC ». Il aura tout de même fallu cinq heures !

Ce compte rendu et le texte qui l'accompagne expriment un ras-le-bol, certes, car exprimer un ras-le-bol fait du bien ! Mais ils visent surtout à faire interroger, dans le milieu agricole mais pas que, sur la mainmise que les réglementations, normes, protocoles et autres obligations ont sur nos activités, nos vies...